

ÉTUDES et RÉSULTATS

novembre 2022
n° 1247

312 000 personnes sont accompagnées dans les établissements et services médico-sociaux pour adultes handicapés fin 2018

Fin 2018, 311 700 personnes sont accompagnées dans des établissements et services médico-sociaux pour adultes handicapés, soit 0,6 % de l'ensemble de la population de 20 ans ou plus en France.

Entre 2006 et 2018, le nombre de structures dédiées, de places et d'adultes accompagnés n'a cessé d'augmenter : 77 300 places ont ainsi été créées, 40 % dans les services et 60 % en établissement. Au cours de cette période, les usagers des services pour adultes handicapés ont plus que doublé (+138 %) et les établissements accueillent 22 % d'adultes supplémentaires.

Parmi les adultes accompagnés dans ces structures, 59 % sont des hommes et 9 % ont 60 ans ou plus, contre 26 % dans la population générale. Mais la part des personnes handicapées vieillissantes est en hausse depuis 2006.

Les durées d'accompagnement et les âges d'entrée et de sortie varient fortement selon le type de structure : les établissements ou services d'aide par le travail (Esat) accompagnent plus tôt mais aussi plus longtemps ; les foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM) et les maisons d'accueil spécialisées (MAS) accompagnent plus tardivement et moins longtemps.

56 % des adultes accompagnés ont une déficience principale intellectuelle, dont 9 % sous une forme sévère. Un tiers des personnes accompagnées (hors accueil temporaire) ont besoin d'une aide pour faire leur toilette et près de 40 % d'entre elles ne savent pas lire.

Vanessa Bellamy et Thomas Bergeron (DREES)

Au 31 décembre 2018, les établissements et services médico-sociaux pour adultes proposent 345 900 places dans 8 300 structures, pour 311 700 adultes handicapés accompagnés (*tableau 1 et tableau complémentaire A'*) [Bergeron, Dauphin, 2020],

d'après la dernière vague de l'enquête de la DREES auprès des établissements et des services pour personnes handicapées (enquête ES-Handicap) [encadré 1]. Ces chiffres sont en hausse régulière, aussi bien sur le champ des services que des établissements d'accueil².

1. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à l'études sur le site internet de la DREES.

2. À partir de l'enquête de 2018, un travail de repérage des personnes accueillies dans plusieurs structures a été réalisé. Les personnes accueillies par deux structures sont bien comptabilisées dans chacune d'elles ; en revanche, elles ne sont comptabilisées qu'une seule fois dans le total. Pour 2018, on dénombre 74 274 adultes pris en charge par deux établissements du champ de l'enquête ES-H 2018. Ce travail n'a toutefois pas pu être réalisé pour les enquêtes antérieures. Le nombre supplémentaire d'adultes accueillis est calculé à méthodologie constante, c'est-à-dire sans correction de doubles comptes.

Tableau 1 Nombre de structures, de places et de personnes accompagnées par type de structure

| Type de structure | 2018 | | | Évolution entre 2006 et 2018 (en %) | | |
|--|--------------|----------------|------------------------|-------------------------------------|---------------|------------------------|
| | Structures | Places | Personnes accompagnées | Structures | Places | Personnes accompagnées |
| Ensemble des structures pour adultes | 8 260 | 345 920 | 311 650 | 35,2% | 28,8% | 33,8% |
| Établissements pour adultes | 6 790 | 290 280 | 293 980 | 26,1% | 20,2% | 22,1% |
| Dont : | | | | | | |
| Établissement et service d'aide pour le travail (Esat) | 1 500 | 119 830 | 125 650 | 3,7% | 11,0% | 15,1% |
| Centres de formation et d'orientation professionnelle ¹ | 160 | 11 230 | 8 880 | 33,3% | 7,0% | 4,0% |
| Maisons d'accueil spécialisées (MAS) | 710 | 29 300 | 29 310 | 45,9% | 49,3% | 49,4% |
| Foyers d'hébergement pour adultes handicapés | 1 290 | 38 400 | 36 150 | 7,1% | -0,3% | -6,2% |
| Foyers occupationnels et foyers de vie pour adultes handicapés | 1 820 | 53 710 | 55 820 | 29,3% | 25,1% | 30,0% |
| Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés et établissements d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM) ² | 100 | 3 650 | 3 530 | 1,0% | -12,0% | -15,0% |
| Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM) et établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) ² | 1 010 | 29 640 | 29 340 | 116,8% | 117,6% | 115,4% |
| Établissements expérimentaux pour adultes handicapés, établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés et lieux de vie et d'accueil (LVA) ² | 210 | 4 510 | 5 300 | 29,1% | 8,1% | 26,9% |
| Services pour adultes³ | 1 460 | 55 640 | 64 190 | 103,5% | 105,2% | 138,0% |

1. Centres de rééducation professionnelle (CRP), unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (Ueros).

2. Nouvelle catégorie de structure en 2018.

3. Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah).

Notes > La somme des personnes accompagnées par structure n'est pas égale au total, puisqu'une même personne peut être accueillie dans deux structures à la fois ; le total est donc calculé « hors doubles comptes » (311 650 personnes accompagnées contre 358 170 sans suppression des doubles comptes en 2018). Ce travail n'a pu être effectué que pour l'année 2018, et le taux d'évolution depuis 2006 a donc été calculé sur les nombres de personnes accompagnées avant correction des doubles comptes. Les nombres totaux de personnes accompagnées ne sont pas non plus corrigés des doubles comptes pour l'ensemble des établissements et l'ensemble des services. Seul le nombre de personnes accompagnées par l'ensemble des structures l'est.

Lecture > Au 31 décembre 2018, il y a 8 260 établissements et services pour adultes handicapés en France.

Champ > Établissements et services pour adultes handicapés, France entière.

Source > Enquêtes ES-Handicap 2006 et 2018, DREES.

> Études et Résultats n° 1247 © DREES

•• Plus de structures, de places et de personnes accompagnées depuis 2006

Les personnes handicapées qui en font la demande sont orientées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de leur département vers un établissement ou un service médico-social, en fonction de la forme d'accueil ou d'accompagnement préconisée pour elles. Un établissement permet d'assurer une fonction d'hébergement ou d'accueil de jour, quand les services accompagnent les personnes sur leurs lieux de vie (domicile, lieux scolaires, loisirs, etc.). L'accompagnement dans un établissement ou un service n'est pas forcément exclusif.

Les services se développent particulièrement depuis plusieurs années et proposent un ensemble de prestations parmi lesquelles l'assistance, le suivi éducatif et psychologique ou encore l'aide dans la réalisation des actes quotidiens et l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale.

Entre 2006 et 2018, 77 300 places d'accueil et d'accompagnement ont été créées dans l'ensemble des établissements et services pour adultes handicapés et 2 150 structures supplémentaires ont vu le jour, dont 740 dans les services. Ainsi, 90 400 adultes de plus ont pu être accompagnés au cours de cette période (dont 40 % dans les services et 60 % en établissement)³. Entre 2014 et 2018, 14 190 places ont été créées et 23 440 adultes supplémentaires accompagnés⁴.

Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) sont deux types de services intervenant auprès des adultes handicapés. Leur objectif principal est d'assurer le maintien

Encadré 1 L'enquête ES-Handicap auprès des structures pour personnes handicapées

L'enquête ES-Handicap est conduite tous les quatre ans par la DREES auprès de l'ensemble des établissements et des services pour personnes handicapées (12 430 structures enquêtées en 2019 sur leur situation en 2018). Elle permet de dresser un bilan de leur activité et de décrire leur personnel, ainsi que les personnes qu'ils accompagnent. En 2018, 82 % des structures interrogées ont répondu à l'enquête.

Les établissements et services se partagent entre ceux accompagnant des enfants ou adolescents handicapés et ceux accompagnant des adultes handicapés. Depuis l'édition 2018, une nouvelle catégorie d'établissement, les lieux de vie et d'accueil (LVA), qui peuvent accueillir à la fois enfants, adolescents et adultes handicapés, a été intégrée à l'enquête (moins d'une dizaine d'établissements en 2018).

Les détails sur les caractéristiques et objectifs poursuivis par ces structures sont disponibles dans l'Études et Résultats 1170 « L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux fin 2018 » et sur le site internet de la DREES.

3. À titre de comparaison, au cours de la même période, dans les structures pour enfants et adolescents handicapés, 91 % des personnes nouvellement accompagnées l'ont été dans les services (Bergeron, 2022). Par ailleurs, d'après l'enquête SRCV, en ménage ordinaire, la part des personnes de 16 ans ou plus se déclarant handicapées est passée de 8,5 % en 2008 à 9,3 % en 2018. (Dauphin, Eideliman, 2021).

4. Le nombre de personnes accueillies peut parfois être supérieur au nombre de places, soit parce que plusieurs personnes fréquentent un établissement à mi-temps ou à temps partiel et occupent une seule place, soit parce que l'établissement accueille un peu plus de personnes que prévu.

des personnes handicapées dans le milieu ordinaire par un soutien au développement des liens sociaux (familiaux, scolaires, professionnels, etc.), tout en favorisant l'accès aux services offerts par la collectivité.

Dans les SAVS, les professionnels sont en majorité des travailleurs sociaux, des psychologues et des chargés d'insertion ; les Samsah offrent, de plus, la possibilité d'un accompagnement médical.

Ces services ont accompagné 138 % de personnes en plus entre 2006 et 2018 (de 27 000 à 64 200 adultes). Cette croissance est largement supérieure à celle concernant l'accompagnement des adultes handicapés en établissement (+22 % sur la même période). Cette progression est une tendance de fond : 10 % des adultes accompagnés l'étaient par un service en 2006, et 18 % en 2018. Ce dynamisme a été assorti d'une augmentation du nombre de services (+104 %) et de places disponibles (+105 %) au cours de cette même période. La croissance a été particulièrement marquée entre 2006 et 2010, avec une progression des personnes accompagnées de 74 %, contre 13 % entre 2010 et 2014 puis 22 % entre 2014 et 2018.

La dynamique de croissance dans les établissements entre 2006 et 2018 est plus faible. En effet, entre 2006 et 2010, le nombre d'adultes accompagnés a progressé de 10 %, puis a continué de croître, mais moins rapidement : +6 % entre 2010 et 2014 et +4 % entre 2014 et 2018.

Deux catégories d'établissement se distinguent au cours de cette période : d'une part les foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM) devenus des établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) et, d'autre part, les maisons d'accueil spécialisées (MAS).

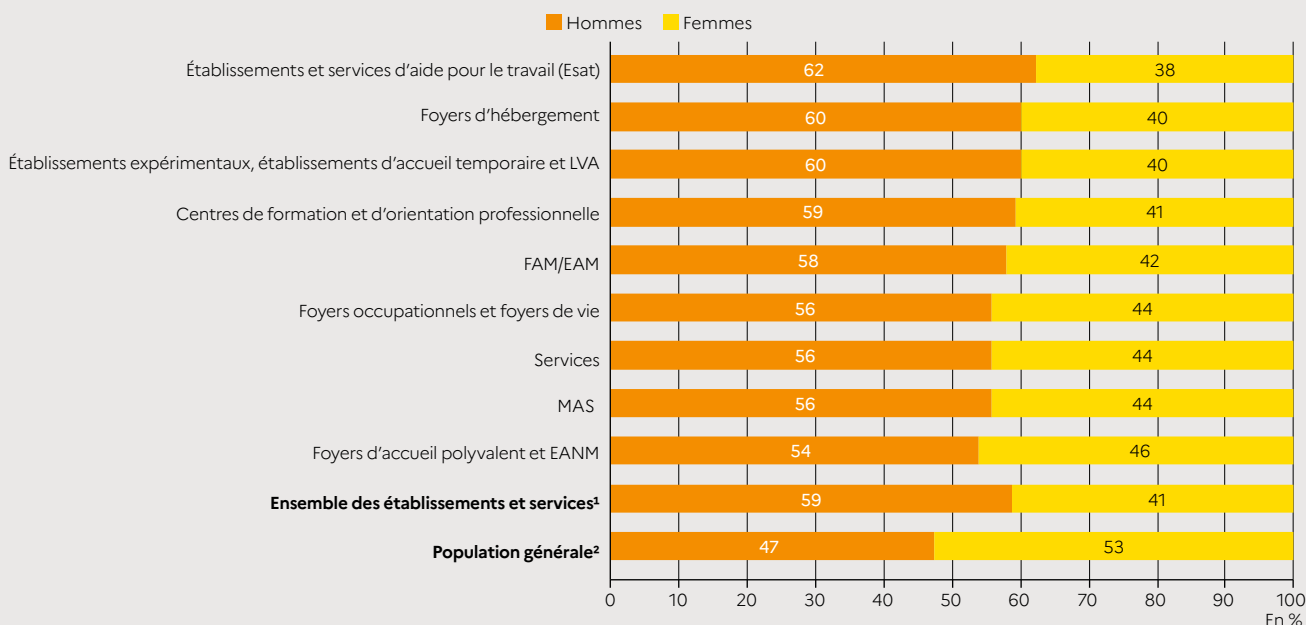
Les FAM/EAM accueillent des adultes inaptes à toute activité professionnelle et ayant besoin d'une assistance pour la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi que d'une médicalisation. Le nombre de personnes accueillies dans ces établissements a plus que doublé entre 2006 et 2018 (+115 %), tout comme le nombre de structures et de places proposées. Les MAS reçoivent des adultes handicapés n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants ; les MAS doivent par ailleurs assurer de manière permanente des activités sociales, en particulier d'occupation et d'animation. Ces maisons d'accueil reçoivent de plus en plus d'adultes handicapés : +50 % entre 2006 et 2018. Dans ces deux types d'établissement, la croissance a été particulièrement importante entre 2006 et 2010 (+46 % pour les FAM et +20 % pour les MAS), puis s'est ralentie (+30 % entre 2010 et 2014 puis +14 % entre 2014 et 2018 pour les FAM et +16 % entre 2010 et 2014, puis +8 % entre 2014 et 2018 pour les MAS).

Près de trois adultes accompagnés sur cinq sont des hommes

Dans les services comme dans les établissements, les hommes sont plus nombreux que les femmes (59 % contre 41 %), alors que les femmes sont majoritaires dans la population française de 20 ans ou plus (53 % de femmes) [graphique 1]⁵ et dans la population handicapée qui ne réside pas en établissement. Les femmes représentent en effet 56 % des personnes de 16 à 64 ans handicapées en France métropolitaine et vivant en logement ordinaire en 2018 (Baradji, Dauphin, Eidelman, 2021).

Dans les structures pour enfants et adolescents handicapés, les garçons sont encore plus majoritaires puisqu'ils représentent,

Graphique 1 Répartition des adultes handicapés par sexe et type de structure



FAM : foyers d'accueil médicalisés ; EAM : établissements d'accueil médicalisés ; MAS : maisons d'accueil spécialisées ; EANM : établissements d'accueil non médicalisés ; LVA : lieux de vie et d'accueil.

1. Une même personne peut être accueillie dans deux structures à la fois ; le total est donc calculé « hors doubles comptes ».

2. Hommes et femmes de 20 ans ou plus au 1^{er} janvier 2019, France entière.

Lecture > Au 31/12/2018, les hommes représentent 62 % des personnes accueillies en Esat.

Champ > Personnes accompagnées dans une structure pour adultes handicapés au 31/12/2018 ; personnes de 20 ans ou plus au 01/01/2019, France entière.

Sources > DREES, Enquête ES-Handicap 2018 ; Insee, estimations de population (janvier 2022).

> Études et Résultats n° 1247 © DREES

5. Les personnes de moins de 20 ans sont peu nombreuses (2 000) dans les structures pour adultes handicapés, du fait de la possibilité pour les jeunes adultes de rester dans leur établissement au-delà de 20 ans ou, si l'âge limite pour lequel l'établissement est agréé est supérieur, au-delà de cet âge dans l'attente d'une solution adaptée (« amendement Creton »).

fin 2018, 67 % des jeunes accompagnés dans les établissements et services qui leur sont dédiés (Bergeron, 2022).

Cette importante surreprésentation des hommes dans les structures pour adultes est stable depuis 2006 (*tableau complémentaire A*) mais varie selon le type de structure. Dans les foyers d'accueil polyvalent et les établissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées (EANM), la répartition hommes-femmes est plus proche de celle observée en population générale, avec 54 % d'hommes contre 47 % chez les 20 ans ou plus en population générale. Inversement, la surreprésentation masculine est la plus forte en établissements ou services d'aide par le travail (Esat), où ils constituent 62 % des adultes accompagnés⁶.

Moins de personnes âgées qu'en population générale

9 % des usagers des structures pour adultes handicapés ont 60 ans ou plus (*graphique 2*). Les plus âgés (60 ans ou plus) sont ainsi largement sous-représentés par rapport à la population générale de 20 ans ou plus, qui compte 34 % de personnes de ces âges (Beaumel, Papon, 2022). Inversement, dans ces structures, on retrouve plus souvent des personnes de 30 à 60 ans (respectivement 68 % contre 51 % en population générale de 20 ans ou plus) et de moins de 30 ans (22 % contre 15 % de jeunes de 20 à 29 ans dans la population française).

L'âge de 60 ans est parfois qualifié d'âge « barrière » entre le secteur du handicap et celui de la dépendance. Les deux secteurs sont en effet hétérogènes en matière d'attribution des prestations, de leurs montants et de la participation financière des bénéficiaires. D'une part, l'accueil des personnes âgées nouvellement dépendantes de plus de 60 ans est effectué en établissement d'hébergement pour

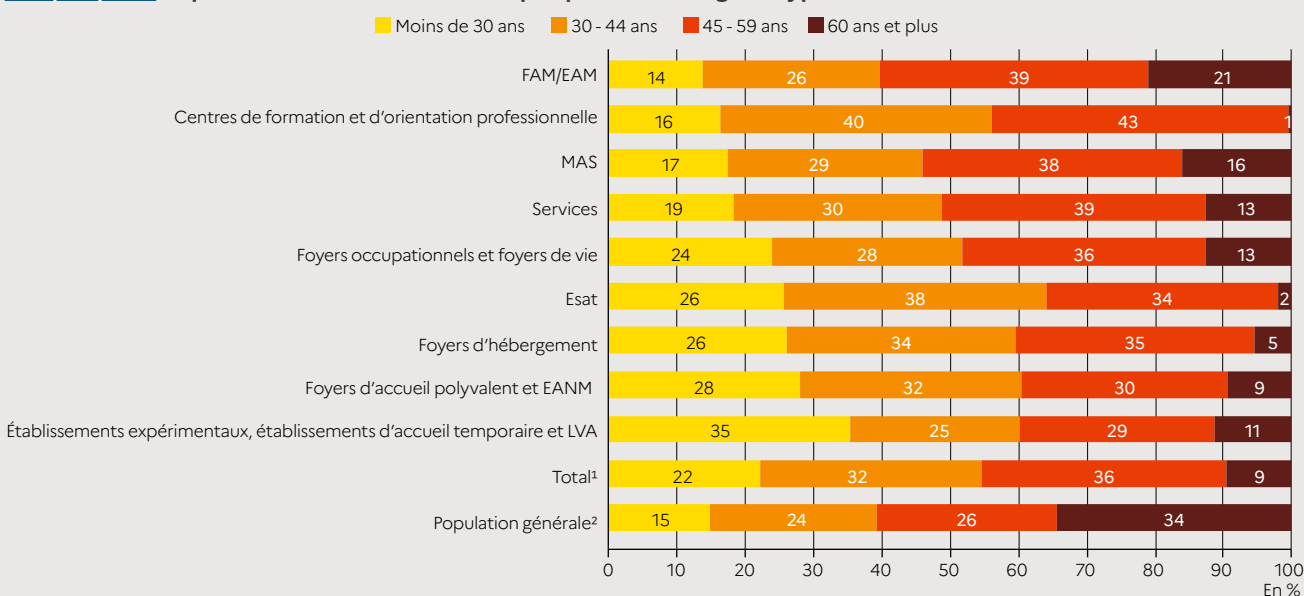
personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou dans un service dédié aux personnes âgées, puisqu'il n'y a pas de première notification de handicap après 60 ans. D'autre part, un certain nombre d'adultes handicapés déjà accompagnés par des structures qui leur sont dédiées, le sont ensuite par des Ehpad, autour de 60 ans. Parmi les personnes sorties des structures pour adultes handicapés en 2018, 20 % des personnes de 60 à 64 ans sont sorties pour aller en Ehpad, et 24 % de celles de 65 ans ou plus (*tableaux complémentaires B et C*). Les sorties de structures peuvent avoir de multiples causes, l'une d'entre elles étant un décès. Les décès représentent ainsi 7 % des 40 000 sorties de l'année 2018, avec un gradient marqué en fonction de l'âge : 31 % des personnes de 65 ans ou plus « sorties » au cours de l'année l'ont été pour cause de décès.

Les FAM/EAM et les MAS ont la double caractéristique d'accompagner assez peu d'adultes de moins de 30 ans mais beaucoup de personnes plus âgées. Les FAM/EAM accompagnent 14 % de personnes de moins de 30 ans et 21 % de personnes de 60 ans ou plus, la moyenne d'âge y étant de 47,4 ans. Les MAS connaissent le même type de configuration (17 % de moins de 30 ans et 16 % de personnes de 60 ans ou plus), avec une moyenne d'âge un peu moins élevée (45 ans).

Les Esat accompagnent une part importante d'adultes de moins de 30 ans (26 %) mais très peu de 60 ans ou plus (2 %). Les deux tiers des personnes en Esat ont moins de 45 ans et la moyenne d'âge dans ces établissements est de 39,1 ans⁷.

Ces différences s'expliquent en partie par les objectifs et les modalités d'accueil des structures. Les Esat, les centres de rééducation professionnelle (CRP) et les unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (Ueros) s'adressent en effet aux personnes handicapées assez autonomes et actives pour

Graphique 2 Répartition des adultes handicapés par classe d'âge et type de structure



FAM : foyers d'accueil médicalisés ; EAM : établissements d'accueil médicalisés ; MAS : maisons d'accueil spécialisées ; Esat : établissements ou services d'aide par le travail ; EANM : établissements d'accueil non médicalisés ; LVA : lieux de vie et d'accueil.

1. Une même personne peut être accueillie dans deux structures à la fois ; le total est donc calculé « hors doubles comptes ».

2. À partir de 20 ans seulement pour la population générale.

Lecture > Au 31/12/2018, les personnes handicapées âgées de moins de 30 ans représentent 14 % des personnes accompagnées en FAM et EAM.

Champ > Personnes accompagnées dans une structure pour adultes handicapés au 31/12/2018 ; personnes de 20 ans ou plus au 01/01/2019, France entière.

Sources > DREES, Enquête ES-Handicap 2018 ; Insee, estimations de population (janvier 2022).

> *Études et Résultats* n° 1247 © DREES

6. Les femmes en situation de handicap sont globalement plus éloignées de l'emploi que leurs homologues masculins (Défenseur des droits, 2016 ; Agefiph, 2022).

7. On notera que près de quatre adultes accompagnés par un Esat sur cinq travaillent à temps plein fin 2018.

occuper un travail ou suivre une formation, assez tôt dans leur cycle de vie. Le handicap évoluant avec le temps, les difficultés rencontrées par les personnes ont tendance à s'aggraver avec l'avancée en âge. Les FAM/EAM et MAS sont, eux, largement médicalisés et en capacité de prendre en charge des déficiences plus sévères.

Davantage de personnes handicapées vieillissantes qu'en 2006

Fin 2018, dans les structures pour adultes handicapés, 9 % des personnes accompagnées ont 60 ans ou plus ; cette part était de 3 % seulement en 2006. Entre 2006 et 2018, la part des 60 ans ou plus dans la population française de 20 ans ou plus est passée de 28 % à 34 % (Beaume, Papon, 2022)⁸.

Les FAM/EAM et les MAS en particulier accueillent de plus en plus de personnes âgées (*tableau 2 et tableau complémentaire D*). En 2006, les adultes de 60 ans ou plus représentaient 7 % des effectifs dans les FAM/EAM, ils sont 21 % en 2018. Fin 2018, un usager de FAM sur dix a 65 ans ou plus. Cette catégorie d'établissement est celle qui accueille proportionnellement le plus de personnes handicapées âgées. Dans les MAS, 16 % des personnes accompagnées fin 2018 ont 60 ans ou plus, contre seulement 5 % fin 2006 (respectivement 7 % et 2 % pour les 65 ans ou plus). Ces deux types de structure, les plus médicalisées, peuvent prendre en charge les effets cumulatifs, voire multiplicateurs, des troubles liés à l'âge (maladies chroniques invalidantes telles que les maladies cardio-vasculaires, atteintes sensorielles, atteintes musculo-squelettiques...) avec les incapacités préexistantes. En effet, du fait de meilleures conditions de vie que les générations qui les ont précédées et d'une meilleure prise en charge médicale et médico-sociale au fil de leur trajectoire, l'espérance de vie des personnes handicapées s'est accrue, comme celle de la population dans son ensemble (Azema, Martinez, 2005 ; Ha, Decool, Chan Chee, 2017).

Les FAM (47 % d'entre eux), les MAS (41 %) et les foyers occupationnels ou de vie (39 %) sont nombreux à avoir inscrit l'accueil des personnes handicapées vieillissantes dans leur projet de

structure (*tableau complémentaire E*). Les Esat accompagnent proportionnellement assez peu d'adultes handicapés de 60 ans ou plus : 2 % fin 2018 et quasiment aucun fin 2006. Toutefois, 26 % des Esat ont inscrit l'accueil des personnes handicapées vieillissantes dans leur projet en 2018, contre 6 % en 2006.

Les adultes handicapés sortis d'Esat en 2018 avaient 42 ans en moyenne

Esat et foyers d'hébergement sont les structures qui accueillent leurs usagers le plus tôt dans leur cycle de vie (avant 30 ans en moyenne) et le plus longtemps (quatorze ans en moyenne pour les Esat, onze ans pour les foyers d'hébergement) [*graphique 3*]. Les adultes accompagnés par ces structures sont également ceux qui en sortent aux âges les moins avancés (43 ans en Esat)⁹. Les temporalités sont relativement similaires pour ces deux types de structure. De fait, plus aptes à mener une vie autonome, certaines personnes handicapées sont accueillies dans les deux : 23 % des personnes accompagnées par les Esat sont logées en foyers d'hébergement (75 % vivent en domicile ordinaire) et plus de 80 % des personnes en foyers d'hébergement travaillent en Esat.

Les foyers occupationnels, de vie ou polyvalents, les MAS et les FAM accompagnent en revanche leurs résidents un peu moins longtemps en moyenne (aux alentours de dix ans), mais surtout plus tardivement : l'entrée dans les MAS ou les FAM se fait autour de 40 ans en moyenne et la sortie autour de 50 ans.

Les CRP, les Ueros et les établissements expérimentaux accueillent par définition leurs usagers pour une courte période, à différents moments de leur vie (en moyenne autour de 41 ans), puisqu'ils ont pour fonction d'aider les adultes qu'ils accompagnent à formuler un projet professionnel, à se former à un nouveau domaine ou à se réinsérer.

Les services suivent les adultes handicapés sur un temps moyen de 3,9 années, un temps relativement plus court que dans la majeure partie des autres structures dédiées. L'entrée dans un service se fait, comme en FAM ou MAS, autour de 41 ans.

Tableau 2 Part des personnes handicapées âgées selon le type de structure

| | En % | | | |
|---|-------------------------|------------|-------------------------|------------|
| | Part des 60 ans ou plus | | Part des 65 ans ou plus | |
| | 2018 | 2006 | 2018 | 2006 |
| Établissement et service d'aide pour le travail (Esat) | 1,9 | 0,3 | 0,1 | 0,0 |
| Centres de formation et d'orientation professionnelle | 0,6 | 0,1 | 0,0 | 0,0 |
| Maisons d'accueil spécialisées (MAS) | 16,0 | 5,0 | 7,0 | 1,8 |
| Foyers d'hébergement pour adultes handicapés | 5,5 | 2,0 | 1,5 | 0,8 |
| Foyers occupationnels et foyers de vie pour adultes handicapés | 12,6 | 5,4 | 5,4 | 2,2 |
| Foyers d'accueil polyvalents pour adultes handicapés et établissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées (EANM) | 9,3 | 6,4 | 3,6 | 3,3 |
| Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM) et établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) | 21,0 | 6,6 | 10,3 | 2,7 |
| Établissements expérimentaux, d'accueil temporaire et LVA ¹ | 11,2 | 5,5 | 4,6 | 2,3 |
| Services pour adultes | 12,5 | 3,9 | 4,7 | 1,5 |
| Total² | 9,4 | 2,6 | 3,7 | 1,0 |

1. Lieux de vie et d'accueil. Nouvelle catégorie de structure en 2018.

2. Pour 2018 uniquement, les calculs sont réalisés « hors doubles comptes ».

Lecture > Au 31/12/2018, les personnes handicapées accompagnées en Esat âgées de 60 ans ou plus représentent 1,9 % des personnes accompagnées en Esat.

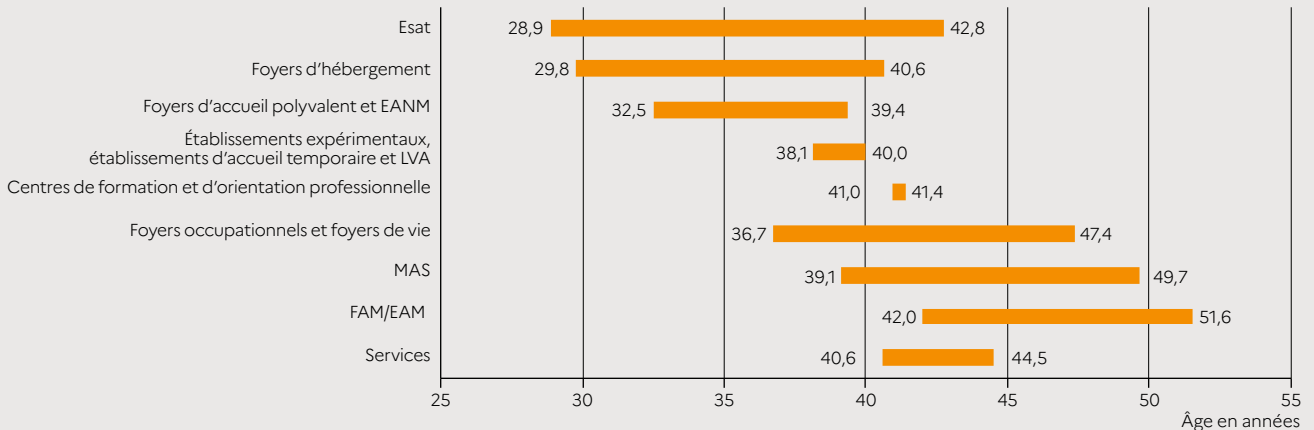
Champ > Personnes accompagnées dans une structure pour adultes handicapés au 31/12/2018, et au 31/12/2006, France entière.

Source > DREES, Enquêtes ES-Handicap 2018 et 2006.

> Études et Résultats n° 1247 © DREES

8. France hors Mayotte au 1^{er} janvier 2007 et avec Mayotte au 1^{er} janvier 2019.

9. 4,7 % des personnes sorties d'Esat en 2018 ont trouvé un travail en milieu ordinaire.

Graphique 3 Âge moyen à la sortie et à l'entrée pour les adultes sortis en 2018 par type de structure

Esat : établissements ou services d'aide par le travail ; EANM : établissements d'accueil non médicalisés ; LVA : lieux de vie et d'accueil ; MAS : maisons d'accueil spécialisées ; FAM : foyers d'accueil médicalisés ; EAM : établissements d'accueil médicalisés.

Lecture > En moyenne, les adultes handicapés qui sortent d'Esat en 2018 ont presque 43 ans et avaient un peu moins de 29 ans quand ils sont entrés.

Champ > Personnes sorties d'une structure pour adultes handicapés en 2018, France entière.

Source > DREES, Enquête ES-Handicap 2018.

> Études et Résultats n° 1247 © DREES

Les adultes handicapés accompagnés ont majoritairement des déficiences intellectuelles

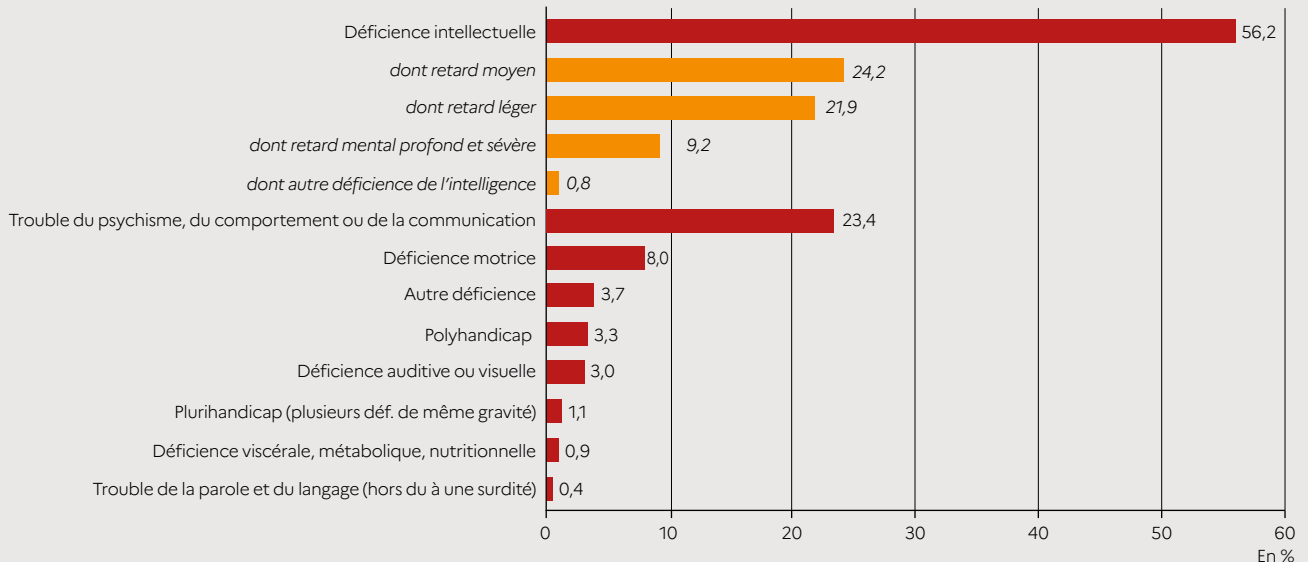
Plus de la moitié (56 %) des adultes handicapés accompagnés par des structures dédiées ont comme déficience principale¹⁰ une déficience intellectuelle (*graphique 4*). Ces déficiences comportent différents degrés : 22 % des adultes accompagnés ont un retard mental « léger », 24 % ont un retard « moyen » et 9 % ont un retard « profond et sévère ».

Les personnes accompagnées peuvent aussi avoir une déficience secondaire. Ainsi, parmi les 44 % d'adultes qui ont une déficience principale autre qu'intellectuelle, un peu plus de 30 % ont une

déficience intellectuelle secondaire. Au final, ce sont près de 70 % des personnes accompagnées par les structures qui ont une déficience intellectuelle, principale ou secondaire.

Les troubles du psychisme ou du comportement représentent quant à eux près d'un quart des déficiences principales, et les déficiences motrices 8 %. En additionnant les déficiences principales et secondaires, 43 % des adultes accompagnés ont un trouble du psychisme et 12 % une déficience motrice.

Dans les Esat, les foyers d'accueil polyvalents, occupationnels et de vie, ou les foyers d'hébergement, les adultes ayant une déficience intellectuelle représentent entre les deux tiers (en Esat)

Graphique 4 Déficience principale des adultes accompagnés

Note > La déficience principale est définie dans l'enquête comme celle qui apparaît la plus invalidante. Les 12 % de valeurs manquantes ont été supprimées ici. **Lecture** > 56 % des personnes accompagnées par les structures pour adultes handicapés ont comme déficience principale une déficience intellectuelle.

Champ > Personnes accompagnées dans une structure pour adultes handicapés au 31/12/2018, France entière.

Source > DREES, Enquête ES-Handicap 2018.

> Études et Résultats n° 1247 © DREES

¹⁰ La déficience principale est définie dans l'enquête comme celle qui apparaît la plus invalidante. Elle est renseignée à 88 %. Les 12 % de valeurs manquantes ont été supprimées dans l'analyse des déficiences.

et près de 80 % (en foyers polyvalents) des personnes accompagnées (tableau complémentaire F). En Esat, 23 % des personnes ont un trouble du psychisme ou du comportement comme déficience principale. Ainsi, 91 % des personnes en Esat ont une déficience principale intellectuelle ou un trouble du psychisme. De ce fait, les Esat accueillent moins fréquemment des personnes avec une déficience motrice (3 % contre 8 % en moyenne) ou une déficience auditive ou visuelle (1,6 % contre 3 %). Cela étant, les Esat accompagnent peu de personnes lourdement déficientes intellectuellement, puisque seulement 2 % de leurs effectifs ont un retard mental profond. Ils accompagnent en revanche beaucoup plus que les autres structures (38 %) des adultes ayant un retard mental léger. À l'inverse, 22 % des personnes accompagnées en FAM/EAM ont un retard mental profond ; elles sont 33 % en MAS.

Près de la moitié (44 %) des 9 000 adultes accueillis dans les centres de formation et d'orientation professionnelle¹¹ ont une déficience principale motrice. Ces centres proposent à des personnes reconnues « travailleurs handicapés » une évaluation de leurs capacités pour les accompagner dans la définition d'un nouveau projet professionnel (CPO), ou bien leur dispense une formation en vue de leur insertion ou réinsertion professionnelle (CRP).

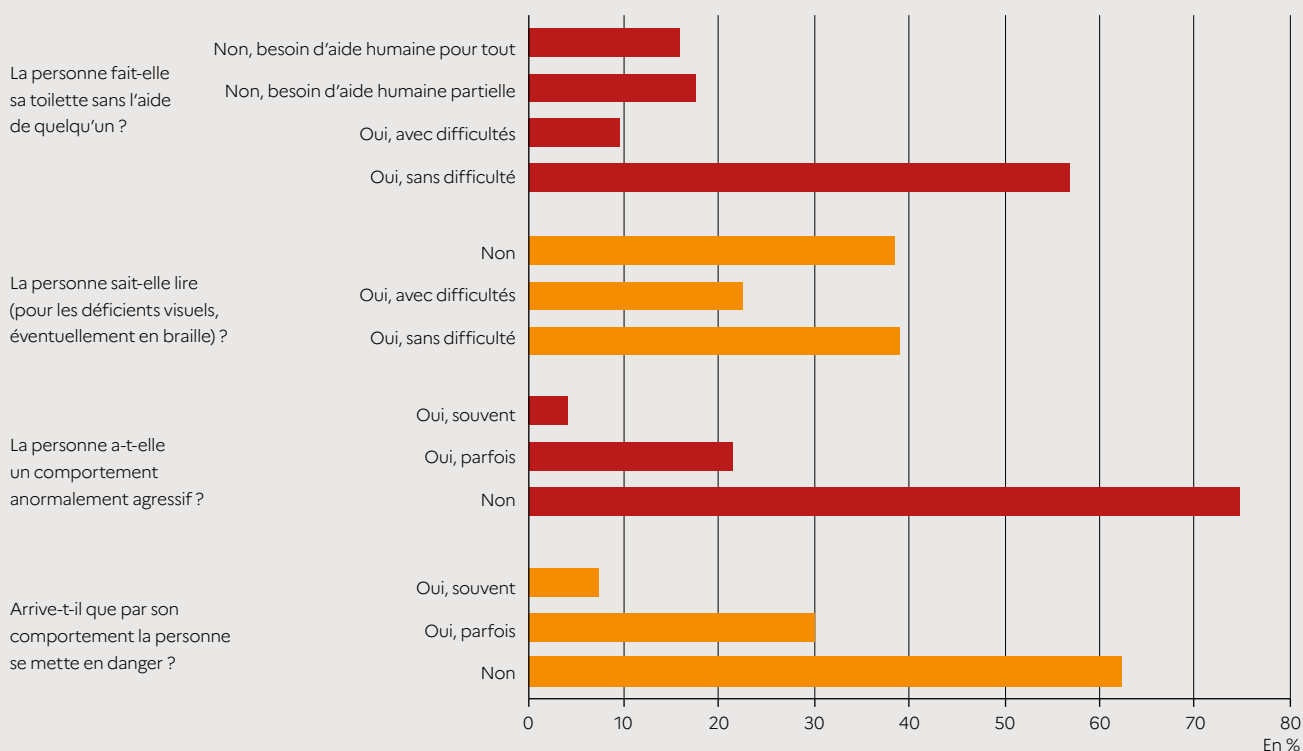
Un tiers des personnes accompagnées ne font pas leur toilette sans aide

Parmi l'ensemble des adultes handicapés accompagnés (hors accueil temporaire)¹², un tiers a besoin d'une aide pour faire sa toilette

(graphique 5). Dans 18 % des cas, cette aide humaine est partielle, mais dans 16 % des cas, la personne est aidée pour tous les gestes nécessaires à la toilette. De plus, 10 % des personnes accompagnées font leur toilette sans aide mais avec des difficultés. Par ailleurs, près de deux adultes accompagnés sur cinq ne savent pas lire et un sur cinq arrive à lire mais avec des difficultés.

Les adultes accompagnés en Esat ou par des services sont, plus que les autres, capables de réaliser des activités de la vie courante (comme faire sa toilette ou lire) sans aide. À l'inverse, dans les FAM/EAM et les MAS, les personnes accompagnées sont très nombreuses à avoir des difficultés pour faire leur toilette : 94 % dans les MAS et 79 % dans les FAM/EAM ont besoin d'aide pour réaliser cet acte du quotidien (tableau complémentaire G). Les personnes en MAS sont un peu plus limitées que celles en FAM, puisque 72 % ne peuvent pas du tout faire leur toilette sans aide, contre 38 % dans les FAM/EAM. Enfin, 46 % des personnes handicapées suivies par un foyer occupationnel/foyer de vie ont aussi besoin d'une aide humaine (partielle ou totale) pour faire leur toilette. A contrario, les personnes accompagnées par des Esat sont 97 % à faire leur toilette sans l'aide de quelqu'un (mais 5 % avec des difficultés). De même, dans les foyers d'hébergement pour adultes handicapés ou dans les services, assez peu de personnes ont besoin d'aide pour faire leur toilette. Parmi les personnes accompagnées en MAS, plus de quatre sur cinq ne savent pas lire du tout, et 8 % lisent avec difficulté. On distingue ainsi une forme de spécialisation des structures en fonction du degré d'autonomie des personnes accompagnées.

Graphique 5 Les limitations d'activité des personnes accompagnées



Note > Les questions sur les limitations ne sont pas posées pour les personnes en accueil temporaire. Il existe par ailleurs des valeurs manquantes, qui ont été supprimées de l'analyse. Au final, environ 12 % des effectifs ne sont pas concernés par ces questions (20 % pour la question sur la toilette).

Lecture > 16 % des personnes accompagnées ont entièrement besoin d'une aide humaine pour faire leur toilette ; 18 % ont besoin d'une aide partielle.

Champ > Personnes accompagnées dans une structure pour adultes handicapés au 31/12/2018, sauf en unités d'accueil temporaire, France entière.

Source > DREES, Enquête ES-Handicap 2018.

> Études et Résultats n° 1247 © DREES

11. Qui incluent les centres de rééducation professionnelle (CRP devenus établissements et services de réadaptation professionnelle) et les unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (Ueros).

12. L'analyse porte ici uniquement sur les adultes accompagnés par certains types d'établissement (hors accueil temporaire) et certaines activités de la vie quotidienne.

Une part non négligeable de personnes handicapées accompagnées sont concernées par une éventuelle mise en danger de soi-même ou des autres. Plus d'un tiers d'entre elles (38 %) se mettent, par leur comportement, souvent ou parfois en danger et un quart d'entre elles sont considérées comme ayant un comportement parfois (21 %) ou souvent (4 %) anormalement agressif (*graphique 4 et tableau complémentaire G*). Là encore, les comportements différents selon la structure. Dans les MAS, 17 % des personnes accompagnées sont considérées comme se mettant souvent en danger.

C'est le cas de 16 % des adultes dans les FAM/EAM. En ajoutant les personnes qui se mettent parfois en danger, 58 % des personnes accompagnées en MAS et 56 % en FAM se mettent en danger parfois ou souvent. C'est le cas de 9 % de celles suivies par les centres de formation et d'orientation professionnelle et de 24 % de celles accompagnées par des Esat. Les comportements anormalement agressifs et fréquents sont très peu nombreux dans les centres de formation et d'orientation (0,4 % des personnes), les Esat (1,7 %) et les services (1,8 %). ●

Mots clés : Handicap Établissements pour personnes handicapées ES-handicap ES-H

Données associées à l'étude : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/312-000-personnes-sont-accompagnees-dans-les>

Pour en savoir plus

- > L'enquête auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés (ES-Handicap) est disponible sur le site internet de la DREES.
- > **Agefiph** (2022, mars). *Femmes, emploi et handicap*. Rapport.
- > **Azema, B., Martinez, N.** (2005). Les personnes handicapées vieillissantes : espérances de vie et de santé ; qualité de Vie. *Revue française des affaires sociales*, 2, pp. 295-333.
- > **Baradji, E., Dauphin, L., Eideliman, J.-S.** (2021, février). Comment vivent les personnes handicapées – Les conditions de vie des personnes déclarant de fortes restrictions d'activité. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 75.
- > **Beumel, C., Papon, S.** (2022, juillet). La situation démographique en 2020. Insee, *Insee Résultats*.
- > **Bellamy, V., Kupská, N.** (2022, novembre). Deux tiers des adultes handicapés accompagnés par des structures dédiées bénéficient d'une protection juridique fin 2018. DREES, *Études et Résultats*, 1246.
- > **Bellamy, V.** (2022, mai). 25 000 jeunes accompagnés par les structures pour enfants et adolescents handicapés sont bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance. DREES, *Études et Résultats*, 1230.
- > **Bergeron, T.** (2022, mai). Près de 170 000 enfants et adolescents handicapés accompagnés dans des structures dédiées fin 2018. DREES, *Études et Résultats*, 1231.
- > **Bergeron, T., Dauphin, L.** (2020, novembre). L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux fin 2018. DREES, *Études et Résultats*, 1170.
- > **Bergeron, T., Eideliman, J.-S.** (2018, juillet). Les personnes accueillies dans les établissements et services médico-sociaux pour enfants ou adultes handicapés en 2014 - Résultats de l'enquête ES-Handicap 2014. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 28.
- > **Dauphin, L., Eideliman, J.-S.** (2021, février). Élargir les sources d'étude quantitative de la population handicapée : que vaut l'indicateur « GALI » ? DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 74.
- > **Défenseur des droits** (2016, novembre). *L'emploi des femmes en situation de handicap*. Rapport.
- > **Falinower, I.** (2016, septembre). L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux entre 2010 et 2014. DREES, *Études et Résultats*, 975.
- > **Ha, C., Decool, E., Chan Chee, C.** (2017). Mortalité des personnes souffrant de troubles mentaux. Analyse en causes multiples des certificats de décès en France, 2000-2013. *Bull. Épidémiol. Hebd.* (23):500-8.
- > **Reynaud F.** (2019). Les personnes handicapées vieillissantes : évolutions récentes. *Gérontologie et Société*, vol. 41/159, 2, pp. 21-43.

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
DREES-INFO@san.te.gouv.fr

> **Contact presse**
DREES-PRESSE@san.te.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglard
Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet
Rédactrice en chef technique : Céline Roux
Chargée d'édition : Élisabeth Castaing
Composition et mise en pages : NDBD
Conception graphique : DREES
 Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources
 ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@san.te.gouv.fr